

## Les deux nouveaux acteurs en charge des filières et de la gestion des aides le 1er janvier 2009

© 02/01/2009 | 📍 Fr&#233;d&#233;ric H&#233;nin • 📰 Terre-net M&#233;dia

**Les cinq offices agricoles, le Cnasea et l'Aup sont au coeur de la r&#233;vision g&#233;n&#233;r&#228;l&#233;e des politiques publiques dans le secteur agricole visant &#224; moderniser les structures et l'action de l'Etat.**

**S**ix plus deux &#233;gal deux ! Le 1er janvier dernier, les cinq offices agricoles et le Service des march&#233;s ont fusionn&#233; en un seul &#233;tablishement d&#233;nomm&#233; FranceAgriMer. Et, le Cnasea et l'Agence unique de paiement seront regroup&#233;s au sein de l'agence de services de paiement (Asp).

FranceAgriMer englobera l'Onigc, l'Office de l'&#233;levage, Viniflor, l'Onippam et l'Ofimer. Le si&#233;ge social est maintenu &#224; Montreuil sous Bois (93) dans les locaux actuellement occup&#233;s par les cinq offices.

Ce nouvel &#233;tablishement aura en charge l'ensemble des fil&#233;res agricoles, de la p&#233;che, de l'aquaculture mais aussi de l'horticulture et des plantes &#224; parfum aromatiques et m&#233;dicinales.

En fait, « FranceAgriMer se substituera aux cinq offices d'origine dans leurs droits, biens et obligations » expliquent les responsables en charge de la fusion des offices. Le nouvel organisme mettra en commun les comp&#233;tences et les savoir-faire des agents des &#233;tablishements d'origine. Il sera structur&#233; autour de domaines op&#233;r&#228;tionnels en vue de r&#233;aliser des &#233;conomies d'&#233;chelle. FranceAgriMer devrait aussi « &#233;tre un lieu d'&#233;changes et d'arbitrage entre les fil&#233;res et permettre de renforcer leur suivi &#233;conomique et am&#233;liorer la r&#233;activit&#233; dans la gestion des crises ».



*Michel Barnier a achev&#233; cette ann&#233;e la r&#233;forme de son minist&#233;re et des offices dans le cadre de la r&#233;vision g&#233;n&#233;r&#228;l&#233;e des politiques publiques (© Terre-net M&#233;dia)*

### Les &#233;tapes de la r&#233;forme

Cette restructuration administrative est une cons&#233;quence directe de la loi d'orientation agricole du 5 janvier 2006 qui pr&#233;voyait le regroupement sur un m&#233;me site des cinq offices et la fusion d'ici 2013 de l'Agence unique et paiement et du Cnasea.

Mais fin 2007, la r&#233;vision g&#233;n&#233;r&#228;l&#233;e des politiques publiques a conduit &#224; acc&#233;l&#233;rer la r&#233;forme des offices. Le conseil de modernisation des politiques agricoles a ainsi d&#233;cid&#233; de cr&#233;er FranceAgriMer et un organisme unique charg&#233; du paiement et de la gestion des aides Pac (la future Agence de services de paiement).

FranceAgriMer reprendra ainsi les fonctions de r&#233;gulations des march&#233;s et de soutiens aux fil&#233;res des cinq offices dont le nouvel &#233;tablishement est issu.

### L'Asp &#224; la place de l'Aup

L'Agence de services de paiements (Asp) reprendra pour sa part les fonctions de l'Aup qui avait en charge le paiement et la gestion des aides Pac du 1er pilier mais aussi les attributions du Cnasea (aides du second pilier). Au total, l'Asp aura pr&#233;s de 10 milliards d'aides &#224; g&#233;rer (7,5 milliards pour le premier pilier et 2,5 milliards pour le d&#233;veloppement rural).